



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 121514

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression des treize filières STI (Sciences et technologies industrielles), dès la rentrée 2011, pour les remplacer par la filière unique « sciences et techniques de l'industrie et du développement durable » (STI2D) offrant quatre spécialités. Face à cette transformation, les programmes ne sont pas suffisamment clairs, les professeurs manquent d'une réelle formation et la pérennité même des lycées techniques semble remise en cause. Le contenu des nouveaux programmes de la filière STI2D présente des orientations davantage scientifiques que technologiques et il prétend recouvrir la totalité des secteurs technologiques avec un volume horaire réduit de l'ordre de 25 % à 30 % selon les années. Les enseignants dénoncent la mise en place de cette réforme, faite une fois de plus dans la précipitation. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles initiatives le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes des enseignants de cette filière technologique.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). Le passage de 12 spécialités et options en STI à seulement 4 dans la série STI2D est la conséquence logique de la déprofessionnalisation de la série STI voulue par la réforme. La trop grande proximité de la série STI avec certaines spécialités du baccalauréat professionnel rénové était la meilleure preuve d'un positionnement trop professionnel de la série STI. La diminution du nombre de spécialités a logiquement entraîné une meilleure lisibilité de l'offre de formation et des possibilités de réorientation bien plus grandes. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques adaptées restent à l'oeuvre dans des enseignements technologiques qui sont bien plus orientés qu'auparavant vers la polyvalence. La modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. La réforme propose ainsi une formation moins spécialisée, en prise avec les besoins réels d'une société moderne et préparant mieux qu'auparavant aux études supérieures scientifiques et technologiques industrielles. Outre les formations supérieures centrées sur un champ professionnel correspondant à la spécialité choisie au lycée, les bacheliers STI2D pourront ainsi accéder à l'ensemble des formations supérieures industrielles préparant un diplôme de niveau bac+2, de type BTS (Brevet de technicien supérieur) ou DUT (Diplôme universitaire de technologie). Pour cela, ils disposeront tous, quelle

que soit la spécialité suivie en cycle terminal, d'une formation technologique polyvalente. Ils pourront éventuellement envisager une poursuite d'études longues, jusqu'à bac+5, s'ils le souhaitent. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux, véritable tronc commun technologique enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. La rénovation de la voie technologique offre ainsi l'opportunité à de nombreux élèves, y compris les filles qui s'en détournaient auparavant, d'accéder à des poursuites d'études plus nombreuses et variées, à des gisements d'emplois plus porteurs et plus en phase avec les besoins d'une société moderne.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121514

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11736

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3845